

## Education

La ministre  
détaille sa réforme  
de l'enseignement  
professionnel

PAGE 12

## FRANCE

## Grandjean : « Mieux s'adapter au projet de l'élève »

La ministre déléguée à l'enseignement professionnel défend son projet de réforme de l'année de terminale

## ENTRETIEN

**A**près la présentation, en mai, de l'architecture de la réforme du lycée professionnel, la ministre déléguée Carole Grandjean a engagé des discussions spécifiques sur la transformation de l'année de terminale. Alors qu'une large partie des syndicats d'enseignants s'y opposent et appellent à la grève le 12 décembre, la ministre détaille pour *Le Monde* ses arbitrages, qui rendront la dernière année avant le baccalauréat plus modulaire pour les lycéens selon qu'ils veulent s'insérer dans l'emploi ou poursuivre leurs études.

**Vous voulez revoir l'organisation de l'année de terminale. Comment va-t-elle se dérouler et pourquoi ce changement ?**

L'année de terminale telle que nous voulons la repenser pour la rentrée 2024 consistera en un tronçon commun de trente semaines, découpées en vingt-deux semaines de cours, six semaines de périodes de formation en milieu professionnel, dont l'organisation reste modulable, puis deux semaines d'examen fin mai.

Sur les six dernières semaines de l'année, nous voulons proposer aux élèves des parcours différenciés selon leur projet : un stage de six semaines s'ils souhaitent

s'insérer dans l'emploi, ou une préparation à la poursuite d'études, centrée sur les matières fondamentales, la méthodologie, et l'autonomie. Le dispositif sera flexible : un élève pourra changer d'avis durant les six semaines et basculer en stage ou en préparation à la poursuite d'études.

Pour s'assurer de l'assiduité des élèves, ceux-ci ne connaîtront pas leur note de bac avant début juillet et deux épreuves auront lieu fin juin : la prévention sécurité et un grand oral qui portera sur un projet qu'ils auront conduit toute l'année, ainsi que sur leurs ambitions pour la suite.

**La dernière période de stage des terminales bac pro ne va-t-elle pas entrer en concurrence avec les deux semaines de stage des élèves de 2<sup>de</sup> générale, qui bénéficient souvent d'un meilleur réseau ?**

Tous ces élèves ne sont pas dans des situations tout à fait comparables. Les élèves de terminale professionnelle sont en fin de cursus, ils ont un projet, ont déjà fait d'autres stages, sont dans une démarche de professionnalisation. Ces six dernières semaines de stage doivent faire office de tremplin, ce qui suppose aussi un travail d'identification et de coopération avec des entreprises pour qu'elles soient de vrais partenaires vers l'emploi. Dans l'idéal, ce der-

nier stage doit devenir un premier emploi. Le poste de chargé des relations entreprises, créé dans les lycées professionnels depuis la rentrée, est dédié à l'animation d'un portefeuille d'entreprises. C'est une révolution culturelle.

**Ne craignez-vous pas que les élèves se dirigent massivement vers ces semaines sup-**

**plémentaires de stage quel que soit leur projet, notamment pour toucher la gratification de 100 euros par semaine qui se met en place début 2024 ?**

Nous surveillerons, mais je pense que les jeunes qui veulent poursuivre leurs études ont conscience des difficultés à surmonter pour réussir. Les équipes éducatives feront le travail de pédagogie pour leur expliquer l'importance, pour eux, de bien préparer cette transition vers l'enseignement supérieur afin de ne pas décrocher. Si l'on s'aperçoit qu'il faut corriger le tir, nous le ferons.

**Comment articulez-vous cette réforme avec celle conduite par le ministre de l'éducation nationale Jean-Michel Blanquer lors du premier quinquennat d'Emmanuel Macron, qui vient d'être mise en place ?**

Cette réforme s'est inégalement déployée dans les établissements. Le contexte de la pandémie de Covid-19 n'a bien sûr pas aidé,





mais nous voyons aussi que le chef-d'œuvre [une réalisation qui doit permettre à l'élève d'« exprimer des talents » en lien avec son futur métier], par exemple, peut manquer de sens dans certaines filières comme la vente ou la maintenance des équipements industriels. Je souhaite conserver la substance de cette idée, qui peut complètement prendre sa place dans les lycées. Mais certaines heures pourront être réallouées à d'autres dispositifs et notamment aux enseignements généraux.

**Les syndicats d'enseignants s'inquiètent d'une baisse du volume horaire des enseignements généraux avec la réforme. Qu'en est-il ?**

Le défi pour nous était de réussir à trouver une organisation qui s'adapte mieux au projet de l'élève et qui permette aussi de faire davantage d'enseignements généraux. Avec ce que nous prévoyons, les élèves de terminale bénéficieront d'au moins 10 % de matières générales en plus quel que soit leur choix d'orientation après le bac.

**Comment ajoutez-vous ces heures ?**

Ce sont une partie des heures jusqu'alors dédiées à des enseignements non disciplinaires comme le chef-d'œuvre, la co-intervention [l'intervention simultanée d'un enseignant de matière générale et d'un enseignant de matière professionnelle] ou l'aide personnalisée qui seront mobilisées pour faire plus de français, de mathématiques, d'enseignement moral et civique, d'économie, etc.

**Les groupes restreints en maths et en français ne sont financés cette année que par le pacte enseignant. Quelque 45 % des enseignants des lycées professionnels l'ont signé, selon les dernières remontées du ministère de l'éducation.**

**Comment éviter les inégalités entre établissements dans le déploiement de ces mesures ?**

Nous allons sortir du pacte le financement des groupes à effectif réduit en maths et en français et l'instituer dans les budgets distribués à tous les établissements car je tiens à les généraliser en 2<sup>de</sup> et en 1<sup>re</sup>. Pour les autres dispositifs, charge à nous, avec le ministre de l'éducation nationale, Gabriel Attal, de travailler à ce que chaque lycée développe son propre « projet d'établissement » grâce aux moyens supplémentaires du pacte enseignant et selon les besoins des élèves, qui peuvent varier.

**Vous avez signé lundi la première convention avec une région sur la transformation de la carte des formations.**

**La fermeture de 15 % des places dans les filières « non insérantes » a été avancée. Comment allez-vous vous y prendre ?**

Un tel chiffre n'a jamais été évoqué. Nous faisons évoluer les formations dans une perspective pluriannuelle. Cette réflexion à moyen et long terme est essentielle puisque les formations que nous projetons aujourd'hui diplômeront des jeunes entre 2027 et 2030.

A l'échelle régionale, celles qui ne permettent ni un bon taux d'insertion ni un bon taux de poursuite d'études doivent être reconsidérées. L'objectif est de transformer le quart de ces formations dont ces taux sont les plus faibles pour qu'elles ne soient plus proposées aux élèves à la rentrée 2026. Mais ça ne veut pas dire nécessairement qu'on va les fermer. Nous pourrions renforcer les partenariats avec les entreprises du bassin d'emploi, afin qu'elles correspondent mieux à la réalité des métiers et compétences nécessaires.

Nous avons toujours au moins autant de places de formation dans les lycées professionnels, qui accueillent 12 000 élèves de

plus à cette rentrée 2023.

**Vous prônez le développement de formations à bac + 1 pour les bacheliers professionnels. Comment se déploient-elles ? N'est-ce pas revenir au bac pro en quatre ans ?**

Je ne souhaite pas le retour au bac pro en quatre ans mais, comme les élèves ne redoublent plus, ils sont plus jeunes qu'auparavant, souvent mineurs et moins prêts à s'insérer dans l'emploi après leur baccalauréat. Cette année après le bac est un sas de maturation. Il y a de vraies chances d'obtenir un emploi derrière. Nous avons 4 000 places en mention complémentaires, et nous observons un gain d'au moins 20 points pour l'insertion professionnelle. L'objectif à terme est d'en ouvrir 20 000. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR SYLVIE LECHERBONNIER

ET ÉLÉA POMMIERS

**« Pour s'assurer de l'assiduité des élèves, ceux-ci ne connaîtront pas leurs notes du bac avant début juillet »**





**Au ministère de l'enseignement professionnel, à Paris, le 20 juillet 2022.**

. BERTRAND GUAY/AFP

